

# Les aides à l'achat pour un vélo à assistance électrique

## Le bonus d'Etat :

Profitez d'un bonus d'un montant maximum de 400€\* pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

\*Bonus accordé par l'Etat sous condition de revenu, valable à compter du 15.08.2022 jusqu'au 31.12.2022.

Veuillez-vous rapprocher de l'administration pour connaître les conditions d'éligibilité.

## Les aides locales :

Consultez votre mairie afin de connaître le montant de l'aide accordée ainsi que les conditions d'éligibilité.

Exemple : Jusqu'à 500€ pour l'Ile de France.

**Le bonus d'Etat ainsi que les aides locales sont cumulables.**